

DROIT SOCIAL ET DE TRAVAIL

HIT-T SARL U

1^{ère} Edition

A l'usage des Modulaires

A faint, green-tinted background image of a building with a large 'HIT' logo on its facade.

DROIT SOCIAL ET DU TRAVAIL

Fondateur du Cabinet HIT-TECHNOLOGY SARL U

a.daviman@gmail.com

M. AKANATE

E-book : www.services.hittechnologie.com

Tel : (+228) 97 31 77 52 / 93 32 77 18

Enseignant à HIT-T SARL U

M. ALASSANI

Tel : (+228) 90 95 09 63

« L'avenir de l'Homme se trouve dans sa manière de penser »

L'équipe HIT-T

© *Tous droits réservés 2026 HIT-T*

PRIX : 900 F CFA

DANS LA MÊME COLLECTION

1	ARCHITECTURE ET INTERCONNEXION RESEAU
2	SGBD MySQL ET SQL
3	ANALYSE ET CONCEPTION DES SYSTEMES D'INFORMATION (ACSI) AVEC MERISE
4	SGBD MICROSOFT ACCESS 2010
5	SGBD MICROSOFT EXCEL 2007-2010 (Excel débutant, intermédiaire et avancé)
6	SQL POUR MySQL ET ORACLE
7	SE-OS, CONFIGURATION ET SECURITE
8	SECURITE INFORMATIQUE ET RESEAU
9	INFORMATIQUE ET CONFIGURATION
10	OFFICE 2007-2010 ET INITIATION (Word-Excel-PowerPoint-Publisher)
11	DEVELOPPEMENT DE SITES WEB AVEC LE CMS/SGC JOOMLA ET LES BASES DE DONNEES MySQL
12	P.O.O.: Java SE
13	P.O.O.: C++ et Qt
14	Ecrits Professionnels (EP)
15	Droit Social et de Travail (M. ALASSANI)
16	Economie Générale (M. AMANA)
17	Santé, Sécurité et Hygiène au travail (S. S. H. T.)
18	Tenue de caisse – Facturation
19	Electronique dans l'automobile
20	Climatisation dans l'automobile
21	MS SQL SERVER 2012-2014 et SQL / T-SQL
22	LES TECHNOLOGIES xDSL (Techniques d'accès à l'Internet)
23	MIEUX PARLER ANGLAIS
24	DROIT, NEGOCIATION ET CONTRATS INFORMATIQUES
25	SOCIAL MEDIA – NETWORKING (Marketing digital)

PROGRAMME DU COURS DU DROIT SOCIAL

PREMIERE PARTIE : GENERALITES SUR LA REGLE DE DROIT

1 : La définition.

2 : Les grandes divisions de la règle de droit.

3 : Les caractères de la règle de droit

DEUXIEME PARTIE : DROIT DU TRAVAIL

CHAP I- LE CONTRAT DE TRAVAIL

- I- Définition
- II- Les conditions de validité du contrat de travail
- III- Les critères d'un contrat de travail
- IV- Les caractères du contrat de travail
- V- Les différentes étapes de l'embauche
- VI- Les différents types de contrat de travail
- VII- Les obligations des parties
- VIII- La suspension du contrat de travail
- IX- Les effets de la rupture

CHAP II- LES CONDITIONS LEGALES DU TRAVAIL : les réglementations légales

- I- La durée du travail
- II- Les conditions particulières du travail des femmes et des enfants

CHAP III- LE SALAIRE ET SES ACCESSOIRES

- I- Définition du salaire
- II- Calcul du salaire (fixation et paiement du salaire)
- III- Les différents types de salaires
- IV- Les moyens de preuve du paiement : le bulletin de solde.

V- Les retenues légales sur salaire

CHAP IV- LES PROCEDURES DE REGLEMENT DES CONFLITS DE TRAVAIL

I- Définition d'un conflit de travail

II- Les différents conflits de travail

III- Procédure de règlement du conflit individuel de travail

IV- Procédure de règlement du conflit collectif de travail

CHAP V- LA DISCIPLINE PROFESSIONNELLE

I- Définition de la discipline professionnelle

II- La morale professionnelle

III- Les sanctions disciplinaires

CHAP VI- LE SYNDICALISME PROFESSIONNEL

I- Définition et rôle du syndicat

II- La liberté syndicale

III- Les groupements de syndicats

IV- Constitution et capacité d'un syndicat

CHAP VII - LA REPRESENTATION DU PERSONNEL

I- Définition du délégué du personnel

II- Election et attributions du délégué du personnel

CHAP VIII- LES RISQUES PROFESSIONNELS

I- L'hygiène et la sécurité au travail

II- Définition des risques professionnels

TROISIEME PARTIE : LA SECURITE SOCIALE

INTRODUCTION

I. Les prestations familiales et de maternité

- A. Les allocations prénatales
 - B. Les allocations au foyer du travailleur
 - C. Les indemnités journalières de maternité
 - II. Les pensions de vieillesse, d'invalidité et de survivants
 - III. Les accidents de travail et les maladies professionnelles.
 - A. Les accidents de travail
 - B. Les maladies professionnelles
 - IV. Les prestations
 - A. Les prestations en nature
 - B- Les prestations en espèces
 - V. L'immatriculation de l'employeur et du travailleur.
 - VI. Les cotisations de la sécurité sociale
- Section 2 : LES PRESTATIONS DE LA CAISSE DE RETRAITE DU TOGO**